

et pour assurer l'égalité entre les sexes dans ce domaine.

L'on a enfin conclu à l'importance de réouvrir le dossier de l'éducation permanente et de l'éducation tout au long de la vie, afin de développer plus à fond les réflexions et les expériences permettant de préciser le rôle de facteur de mutation du système éducatif

dans son ensemble que jouent les nouvelles technologies de l'information. Suite au symposium de Jurmala, le ministère de l'Éducation d'Andorre a proposé de tenir une réunion d'experts restreinte au printemps 2000, afin de poursuivre la réflexion et concrétiser les recommandations notamment dans la perspective du lancement du projet

sur l'apprentissage et l'enseignement dans la société de l'information. ■

Contact:

Jean-Pierre Titz

(Tél.: +33 (0)3 88 41 26 09)

Conférence «La diversité linguistique en faveur de la citoyenneté démocratique en Europe» (10 - 12 mai 1999, Innsbruck - Autriche)

Co-organisée par la Section Langues vivantes et le «Bundesministerium für Unterricht und kulturelle Angelegenheiten» (Ministère de l'Éducation et des Affaires culturelles d'Autriche), avec la participation financière du Centre européen pour les langues vivantes, cette Conférence a suscité un grand intérêt et rassemblé plus de 200 participants, représentants de 44 États membres du CDCC, décideurs politiques, scientifiques, universitaires... Des représentants de l'Assemblée Parlementaire, de la Commission Européenne (DG XXII) et de l'Unesco y ont pris une part active. Une délégation canadienne, des représentants de l'Inde et du Japon étaient également présents. De caractère scientifique, la Conférence s'inscrivait parfaitement dans la ligne d'actions du Conseil de l'Europe, d'une part, les orateurs ont analysé la relation entre la politique d'enseignement des langues et les autres facteurs propres à la société et à l'élaboration des politiques, et d'autre part, des spécialistes de l'élaboration des politiques ont contribué, à partir de leur expérience, à la conception et à la planification de l'instrument d'orientation. Trois types de langues ont été abordés dans le même projet de politique linguistique: les langues étrangères, les langues minoritaires autochtones et les langues de migrants.

On soulignera trois objectifs principaux:

- organiser la rencontre des acteurs de la plupart des domaines et des pays concernés par l'élaboration de politiques linguistiques éducatives en Europe;
- appeler l'attention des décideurs sur les questions socio-économiques, culturelles, éthiques et politiques dont il faut tenir compte lors de la planification de l'enseignement des langues;
- prendre les premières mesures pour un processus d'élaboration d'un document d'orientation pour les politiques linguistiques éducatives en vue d'un apprentissage des langues plus diversifié.

La Conférence a cherché à sensibiliser les décideurs (politiques, administratifs ou éducatifs, y compris les «parents d'élèves») aux enjeux que représentent l'enseignement et l'apprentissage de langues diversifiées pour la construction européenne et pour celle de la personne dans ses dimensions interculturelles de relation à l'altérité. Il s'agissait aussi d'évaluer les défis que pose la diversité linguistique au secteur éducatif, d'analyser les obstacles rencontrés, et de proposer des solutions pour les surmonter.

La Conférence visait par ailleurs à élaborer un concept commun associant diversité linguistique et citoyenneté démocratique. Parmi les thèmes

abordés figurait l'intégration d'une compétence plurilingue comme composante clé de la citoyenneté démocratique. L'apprentissage des langues étrangères – la possibilité d'apprendre des langues extraterritoriales – revient donc à développer la capacité à jouer un rôle actif dans la société européenne et pas simplement dans celle de l'État-nation. L'accès aux langues étrangères est donc aussi une question qui relève des droits de l'homme et de la citoyenneté démocratique à l'échelle européenne. Une enquête sur la diversité linguistique en Europe a été élaborée préalablement à la Conférence. Elle présente un cadre d'analyse et des outils conceptuels ainsi que des données très révélatrices sur les obstacles à la diversité linguistique et les solutions possibles. Cet outil sera maintenant perfectionné afin d'approfondir et d'élargir l'analyse. Par ailleurs, des documents ont été rédigés par des spécialistes et proposés comme base de réflexion pour les discussions et la poursuite des travaux. Le processus d'élaboration d'un document pour le développement de politiques linguistiques sera élaboré comme suivi à cette Conférence mais aussi dans le cadre d'une nouvelle dimension de l'action du Conseil de l'Europe dans le domaine des langues vivantes. Ce document sera une sorte de guide qui proposera aux décideurs politiques un dispositif pour la prise de décisions et facilitera l'analyse des politiques

linguistiques nationales en matière d'éducation. Dans le cadre de l'Année européenne des langues en 2001, il sera soumis sous forme de projet aux décideurs pour expérimentation sur le terrain.

Un groupe d'experts a initié ce processus et un certain nombre d'études préliminaires d'analyse dans divers secteurs en cours de préparation seront

publiées en 2000. Une brève enquête réalisée à l'issue de la Conférence a établi qu'elle fut un réel succès. Les interventions « extérieures » (représentants de jeunes, de parents, du monde économique et politique, etc.) ont été particulièrement appréciées. La promotion de la diversité linguistique et de ses enjeux est apparue essentielle aux participants.

Les Actes de la Conférence seront disponibles prochainement.

Contact:

decs-lang@coe.int

Site Internet:

<http://culture.coe.fr/lang>

Année européenne des langues (AEL) - 2001

Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a déclaré l'an 2001 «Année européenne des langues» le 19 janvier 1999.

Buts et objectifs

L'un des principaux objectifs de l'AEL consiste à célébrer et à mettre en valeur la riche diversité linguistique de l'Europe en tant que source d'enrichissement mutuel à protéger et promouvoir. Elle visera à sensibiliser le grand public à l'intérêt d'un apprentissage des langues accru et plus diversifié tout au long de la vie dans un continent en interaction croissante. Les initiatives souligneront le rôle clé des langues et des compétences interculturelles en aidant à favoriser la compréhension mutuelle et l'esprit de tolérance ainsi que le respect des identités et la diversité culturelle. Par ailleurs elle soulignera l'importance des compétences linguistiques dans une participation active aux processus démocratiques européens ainsi que pour l'emploi et la mobilité en Europe.

L'Année contribuera à encourager la citoyenneté démocratique européenne en cherchant à motiver les citoyens européens à développer le plurilinguisme¹, c'est-à-dire à parvenir à un certain niveau de compétences communicationnelles dans plusieurs langues, y compris dans des langues moins répandues et enseignées.

Pour le Conseil de l'Europe, l'Année européenne des langues 2001 donnera

l'occasion de présenter et diffuser à grande échelle ses travaux dans le domaine des langues vivantes et en particulier de lancer le «Cadre européen commun de référence», le «Portfolio européen des langues» et un document pour l'analyse et la planification des politiques linguistiques éducatives. Cet événement permettra de renforcer la coopération dans les domaines des politiques linguistiques et de l'apprentissage des langues avec d'autres institutions intergouvernementales (tout particulièrement avec l'Union européenne et l'Unesco) et des organisations non gouvernementales concernées. Enfin l'AEL donnera l'occasion d'intensifier la réflexion et le débat sur les nouvelles orientations des politiques et des pratiques langagières.

Mise en œuvre de l'AEL

L'Année sera marquée par une série d'événements locaux, régionaux, nationaux et internationaux, y compris des festivals de langues. Ces initiatives contribueront à sensibiliser les citoyens à l'importance du plurilinguisme, mais aussi à favoriser une écologie des langues plus équilibrée. Il est en effet nécessaire de soutenir et de favoriser l'apprentissage de langues moins diffusées ou moins enseignées. Ainsi l'AEL contribuera à promouvoir les mesures

exposées dans la Recommandation (98) 6 du Comité des Ministres sur les langues vivantes (mars 1998) et dans la Recommandation 1383 de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe (septembre 1998).

Le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe a invité les autorités de chaque Etat membre à soutenir l'AEL et à nommer un coordinateur national; son rôle consistera à assurer la liaison avec, d'une part, le Secrétariat et le Groupe européen de coordination et, d'autre part, la structure de coordination nationale qui sera créée pour la promotion et l'organisation des événements nationaux et la coordination des actions aux niveaux national, régional et local.

Coordination de l'Année et partenaires

L'Année européenne des langues sera coordonnée par la Division des Langues Vivantes de la Direction Générale IV du Conseil de l'Europe (Strasbourg). Afin d'accroître la portée de l'AEL, le Conseil de l'Europe a invité l'Union européenne et l'Unesco à s'associer à cette initiative en tant que partenaires privilégiés. La Commission européenne vient d'ailleurs d'adopter une proposition de décision du Parlement et du Conseil des Ministres dans ce sens.

1. Le terme « plurilinguisme » qualifie le profil linguistique de l'individu, le terme « multilinguisme » renvoie à la société.

N° 8 – novembre 1999

N° 9 – mars 2000

Sommaire

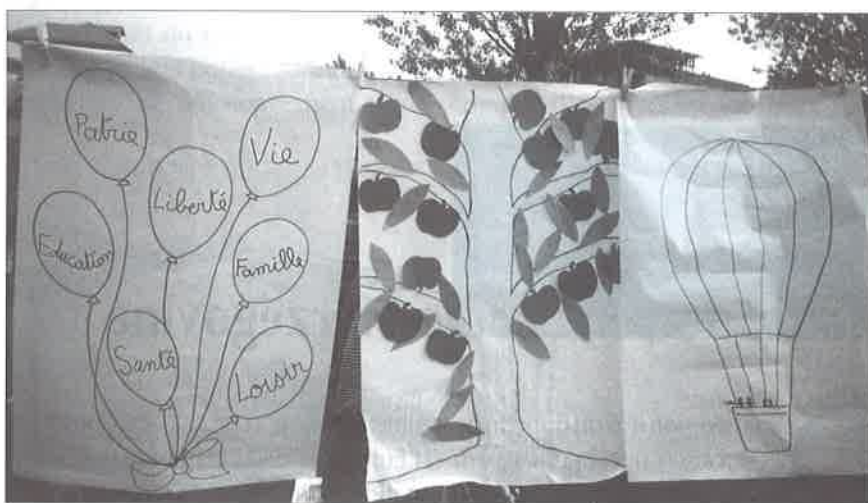
Editorial

	Page
Editorial	1
Education en Bosnie-Herzégovine	2
Education pour le développement démocratique et la Stabilité en Europe du Sud-Est: Conférence informelle des ministres de l'éducation de la Région	4
Symposium d'Oslo: «Face aux détournements de l'histoire»	5
Les technologies de l'information à l'école: raisons et stratégies pour un investissement	6
Conférence «La diversité linguistique en faveur de la citoyenneté démocratique en Europe»	7
Année européenne des langues (AEL) – 2001	8
«L'initiative de Tbilissi»	9
Les études européennes pour une citoyenneté démocratique	10
Livres en bref	12
Principes directeurs du Conseil de l'Europe concernant l'éducation des enfants rom/tsiganes en Europe	14
De nouvelles ratifications pour la Convention de reconnaissance de Lisbonne	14
Calendrier des événements	15
Comment nous contacter	16

2000



COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE



Légende: «Camp de réfugiés de Tirana: premiers signes d'espoir d'un nouveau départ»

Cette édition double du Bulletin de l'éducation est la première d'un nouveau millénaire qui s'est ouvert sans répit pour les scènes de conflits et de souffrance, résultats d'une histoire complexe bercée de nationalisme, d'interactions inter-ethniques et de transition post-communiste. Alors que des peuples s'efforcent de réaliser leurs espoirs et leurs attentes pour un futur démocratique basé sur les droits de l'Homme, la justice sociale et la prospérité à travers un développement économique durable, le potentiel de conflit-résultat d'inégalité, d'exclusion sociale, d'intolérance et de nationalisme – continue de représenter une menace constante.

L'immense échelle des défis à venir pourrait laisser penser que les organisations et les peuples ont peu de moyens d'actions pour les relever. Cependant, les peuples à travers l'Europe peuvent tirer parti de l'idée que l'évolution de la société pourra se

faire, à l'avenir, autour des deux axes que constituent l'action concertée et la solidarité. Dans ces parties de l'Europe qui ont récemment souffert des effets de la guerre, les objectifs immédiats doivent être la réconciliation, le rétablissement de l'Etat de droit et le développement d'institutions démocratiques en tant que conditions préalables au développement économique. Ce sont des préoccupations communes puisque nous devons tous nous assurer que la violence, utilisée pour obtenir et maintenir le pouvoir ou comme moyen de réponse aux conflits, reste attachée au millénaire passé.

Pour que cela soit plus qu'un rêve utopique, une attention bien plus importante doit être accordée à l'éducation. Les processus éducatifs sont le fondement de tout développement sociétal, et, de ce fait, il est essentiel que les droits à l'éducation soient garantis à tous les citoyens, que les opportunités deviennent accessibles à tous et que